



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2016

40/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa^beth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

Conformément à l'article 1er du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent communautaire titulaire du grade d'assistant socio-éducatif principal auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin pour exercer les fonctions d'accompagnement social de la personne dans le cadre de l'aide à la personne, d'instruction administrative des dossiers de demandes d'aides, d'instruction de suivi des demandes de logement, de participation aux projets et actions de prévention, développement et animation de partenariats.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique (CT) pour information.

Ces dispositions sont incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le CCAS de la Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE de signer la convention de mise à disposition d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 avril 2016.



Le Président,
Jean-Paul ROCHE

